

Commune de ROUSSENNAC Séance du 02 juillet 2020

Nombre de membres :	Afférents au Conseil Municipal : 15	Date de la convocation : 26 juin 2020
	En exercice : 15	
	Qui ont pris part à la délibération : 15	Date d'affichage : 26 juin 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY et Françoise VIAROUGE

Excusé : Guillaume POUJOL (procuration à Sébastien CAYSSIALS).

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 19 juin 2020.

DELIBERATIONS

1 - Désignation d'un Conseiller Défense (DE_20200702_001)

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune chargé de développer le lien Armée Nation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne, à l'unanimité**, Monsieur Guillaume POUJOL, lequel accepte les fonctions, pour représenter la Commune.

2 - Proposition commission communale des impôts directs 2020-2026 (DE_20200702_002)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;

Commune de ROUSSENNAC Séance du 02 juillet 2020

- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer une liste de 24 noms : BES Alain, CAVALERIE Christian, POUJOL Line, BERNUSSOU Michel, CARDAILLAC Pierre, GIRBAL Solange, CAVAINAC Laurent, VIAROUGE Robert, CAYSSIALS Robert, REY Bruno, GENIEZ Jean-Paul, FLOTTES Guy, MARTINS Marie-Line, ROUQUETTE Jacques, ESPINASSE Alain, GUIRAUDIE François, BARBEY Evelyne, JOULIA Francine, VIARGUES Evelyne, CABROL Danièle, FILHOL Véronique, FRAYSSE Chantal, FROMENT Joël et FROMENT Jean-Claude.

3 - Motion maintien du service public postal en Aveyron (DE_20200702_003)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Poste a mis en place, depuis le 11 mai, une distribution du courrier qui impacte la qualité du service public postal et l'emploi.

Les conséquences pour les administrés de notre commune sont :

- Une distribution complète du courrier (lettre, colis,....) uniquement sur 5 jours,
- le samedi seuls la presse et quelques colis sont distribués, la Poste imposant que la distribution soit faite avec 25% des effectifs,
- le courrier déposé à partir du vendredi après-midi est acheminé uniquement le lundi soir, pour une distribution au destinataire le mardi au mieux, 3 jours de délai imposé à minima,
- l'allongement des journées des facteurs fait que leur dernier usager desservi a son courrier plus tard et peut créer des zones blanches (le courrier ramené en fin de tournée ne part pas car le transporteur est parti)
- une perte d'emploi pour notre bureau de distribution, celle-ci chiffrée à une quarantaine pour le département (-15000 emplois de date à date au niveau national, 3000 embauches en CDI annulée).

Pour les facteurs :

- une surcharge de travail sur 5 jours, certains agents dans l'incapacité de faire pour des raisons de santé, le non-respect de leurs accords locaux 35h.

Pour nous tous :

- Une dégradation historique du service public postal, la distribution 6 jours ayant toujours été garantie, et une perte de qualité de service

Par cette motion nous demandons le maintien d'un service public de qualité dans nos communes avec :

- **l'ensemble du trafic courrier, colis, lettre recommandée desservi 6 jours sur 7,**
- **les horaires des facteurs permettant le départ du courrier au quotidien, le samedi également,**

Commune de ROUSSENNAC Séance du 02 juillet 2020

- **le maintien des emplois et les embauches nécessaires pour assurer le service.**

Nous demandons l'organisation d'une table ronde, sous l'égide de la préfecture, réunissant, élus, dirigeants postaux et représentants syndicaux des salariés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Compte rendu commission travaux/voirie

☞ Monsieur Jean-Claude FROMENT présente la liste des chemins ruraux que la commission voirie a retenue comme prioritaires pour les travaux à faire durant l'année 2020 :

- CR 4 et 5 : Espeillac desserte ferme Dominique ROUQUETTE
- CR 18 : Du Puech (Pomaret à Bezanes)

☞ Monsieur Jean-Claude FROMENT indique que la commission proposera à la commission voirie de la Communauté des Communes d'intervenir pendant l'année 2020 sur les voies communales suivantes pour effectuer diverses interventions :

- Carrefour tournée de la sapinière (pose d'un regard et d'un drain)
- Chemin de Bezanes (dérasage)
- Chemin du Countal, route de Laumière et route du Poujol face poulailler VIAROUGE (curage fossé)

❖ Médiathèque intercommunale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de ROUSSENNAC doit choisir une photographie qui serait représentative de la commune pour apposer sur le mur de la médiathèque intercommunale. Le Conseil propose une vue prise à l'entrée de ROUSSENNAC en venant de Rignac.

❖ Utilisation du circuit au stade

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail envoyé par Monsieur François MOBIAN qui demande à pouvoir utiliser le circuit de la course poursuite le 24 juillet 2020 pour une séance de « Quadbike », ainsi que de réfléchir pour l'avenir à l'aménagement d'un « bike park ».

Le Conseil Municipal est favorable à l'utilisation du circuit le 24 juillet 2020 pour une séance de « Quadbike ».

Monsieur le Maire rencontrera Monsieur François MOBIAN pour discuter de son idée de « bike park ».

❖ Information diverses

☞ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter un bureau d'étude pour faire une esquisse pour l'installation de pavillons en location ou vente sur le terrain disponible à côté de l'école. Le Conseil Municipal est favorable.

☞ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite finir la mise en place dans le bourg du village des plaques de numérotation des habitations dans les plus brefs délais et propose de remettre l'adressage des hameaux à plus tard.

☞ Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Direction des Finances Publiques pour la mise en place d'un dégrèvement de la CFE 2020 suite à la crise du COVID 19. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas prendre de délibération en ce sens car la Communauté des Communes participe déjà par le fonds de soutien régional aux entreprises.

☞ Monsieur le Maire présente le devis de la société « ARISMA FLEX » concernant l'installation d'un panneau d'information devant la salle des fêtes. Au vue de l'importance du devis, d'autres sociétés vont être contactées. Une réflexion peut être menée avec les services de la

Commune de ROUSSENNAC Séance du 02 juillet 2020

Communauté des Communes du Plateau de Montbazens afin de rationaliser les implantations et les coûts.

Délibérations
1 - Désignation d'un Conseiller Défense (DE_20200702_001)
2 - Proposition commission communale des impôts directs 2020-2026 (DE_20200702_002)
3 - Motion maintien du service public postal en Aveyron (DE_20200702_003)

Sébastien CAYSSIALS

Marie-Laure CAMBOULAS

Thibault CAMMAN

Monique CAVALIÉ

Véronique FILHOL

Chantal FRAYSSE

Jean-Claude FROMENT

Joël FROMENT

Pierre JOULIA

Thomas LAMOTTE

Carine MARTIN

Cédric MARTINS

Patrick MARTY

Guillaume POUJOL
(Procuration à S. CAYSSIALS)

Françoise VIAROUGE